



## Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### Cristiana Paşca Palmer prend ses fonctions comme Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique

**Le 20 mars 2017** – Cristiana Paşca Palmer a pris aujourd'hui ses nouvelles fonctions comme Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le traité mondial principal sur la diversité biologique. Adoptée par les gouvernements à Rio de Janeiro en 1992, en même temps que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention compte 196 Parties, ce qui représente une adhésion presque universelle. La Convention a comme objectifs majeurs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Deux protocoles ont été adoptés au titre de la Convention : le *Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques* et le *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation*.

Mme Paşca Palmer entre en poste à la suite de la conclusion réussie de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité<sup>1</sup>, qui a eu lieu à Cancún, Mexique, en décembre dernier. Mme Paşca Palmer possède une vaste expérience en élaboration de politiques sur l'environnement et le développement durable, ainsi qu'en mise en œuvre de politiques, programmes et projets nationaux et internationaux.

Née en Roumanie, Mme Paşca Palmer a occupé jusqu'à tout récemment le poste de ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts de la Roumanie, de novembre 2015 à janvier 2017 et dans ce rôle, elle était Chef de la délégation roumaine à la Conférence sur le climat de 2015 à Paris, où elle a officiellement signé l'Accord de Paris au nom de la Roumanie. Mme Paşca Palmer était également à la tête de la Délégation roumaine pour la Conférence sur les changements climatiques de Marrakech et pour la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité de Cancún en 2016. En tant que Ministre de l'Environnement de la Roumanie, Mme Paşca Palmer a supervisé huit différentes agences, dont l'Agence nationale de protection de l'Environnement, l'Administration du Fonds pour l'Environnement, l'Autorité nationale pour les Forêts, l'Agence roumaine de gestion des Eaux, et l'Agence Roumaine d'Administration de la Météorologie. Ce qui représentait un total d'environ 30 000 employés et un budget annuel de 250 millions de dollars américains.

Avant d'occuper le poste de ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts, Mme Paşca Palmer a été chef de l'Unité des changements climatiques, de l'environnement et des ressources naturelles à la Direction générale du développement et de la coopération internationales de la Commission européenne de 2011 à 2015. Elle était responsable de la gestion générale de la coopération et du développement

<sup>1</sup> Treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, huitième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.



internationaux de l'Union européenne dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques, des forêts, de la désertification et de la réduction des risques de désastre. Une des réalisations les plus importantes de Mme Paşca Palmer en matière de biodiversité a été la conception et la direction d'un programme global intitulé « l'initiative de l'UE pour la biodiversité c'est la vie (B4Life) », un projet d'un montant de 1,2 milliards de dollars américains qui consiste à financer des initiatives nouvelles qui font le lien entre la conservation de la biodiversité et la sécurité alimentaire et l'économie verte de transformation.

Elle a aussi occupé le poste d'analyste des politiques sur les relations internationales et les Balkans occidentaux au sein de la Direction générale d'Action climat de la Commission européenne de 2010 à 2011.

Mme Paşca Palmer possède également de l'expérience en mobilisation de la société civile en appui à l'environnement. Elle a fondé et présidé Croix Verte de la Roumanie et a occupé le poste de directrice de pays pour la Roumanie chez Faune et Flore International (FFI), souvent appelée la première société de conservation au monde, où elle a notamment géré les opérations nationales de FFI en Roumanie pendant la mise en œuvre du projet de conservation de la biodiversité de 8,8 millions de dollars du FEM et de la Banque mondiale, qui a été l'un des premiers systèmes de gestion des aires protégées en Roumanie de la période post-communiste.

Née en 1968, Mme Paşca Palmer détient un doctorat en relations internationales spécialisé en économie du développement, en gestion des affaires internationales et en pérennité de l'environnement de l'École de droit et de diplomatie Fletcher. Elle possède également une maîtrise en administration publique de l'École d'administration publique John F. Kennedy à l'Université Harvard et une maîtrise en sciences des systèmes, de l'écologie et de la gestion du capital naturel de l'Université de Bucarest. Mme Paşca Palmer a reçu des bourses d'études aux États-Unis et en Europe (Edward S. Mason, Japon/Banque mondiale conjointe, Marie Curie et Henry R. Luce) et a reçu le Prix Gorbachev de l'ancien président Mikhaïl Gorbachev en hommage en son « importante contribution à l'environnement ». Elle aime le plein air et s'intéresse énormément à l'ethnographie et au folklore.

Mme Paşca Palmer arrive à la Convention à un moment critique, alors qu'il ne reste que quatre ans à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et pour la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique par les Parties. Elle dirigera les préparatifs de la quatorzième Conférence des Parties en 2018, qui se déroulera en Égypte et qui coïncidera avec le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la CDB (décembre 1993). Elle supervisera également les différents procédés permettant aux Parties d'élaborer une série d'engagements qui se prolongeront au-delà de l'année 2020.

Mme Paşca Palmer succède à M. Braulio Ferreira de Souza Dias, qui a occupé le poste de Secrétaire exécutif de janvier 2012 à février 2017.

Les bureaux du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sont situés à Montréal, au Canada.

## **NOTE DE LA RÉDACTION**

### **La Convention sur la diversité biologique (CDB)**

Ouverte à signature lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Forte de 196 Parties à ce jour, la Convention profite de la participation de presque tous les pays. La Convention cherche à lutter contre toutes les menaces à la diversité biologique et aux services fournis par les écosystèmes, notamment les menaces que posent les changements climatiques, par le biais d'évaluations scientifiques, de l'élaboration d'outils, de mesures d'encouragement et de procédés, du transfert de technologies, des bonnes pratiques et de la participation entière et active des parties prenantes concernées, dont les

communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et le milieu des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages sont des accords complémentaires de la Convention. Le Protocole de Cartagena, entré en vigueur le 11 septembre 2003, a pour but de protéger la diversité biologique contre les risques potentiels que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante-dix Parties ont ratifié le Protocole de Cartagena à ce jour. Le Protocole de Nagoya a pour but de partager les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de façon juste et équitable, notamment par l'accès approprié aux ressources génétiques et par le transfert approprié des technologies pertinentes. Il est entré en vigueur le 12 octobre 2014 et a été ratifié par 96 Parties à ce jour. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [www.cbd.int](http://www.cbd.int). Pour plus de renseignements, communiquez avec David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à [david.ainsworth@cbd.int](mailto:david.ainsworth@cbd.int) ; ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à [johan.hedlund@cbd.int](mailto:johan.hedlund@cbd.int).

-----